

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1340

présenté par

Mme Levasseur, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, M. Falcon,
Mme Florence Goulet, M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Meizonnet, Mme Sabatini et M. Tivoli

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 7 par les mots :

«, en associant les professionnels des métiers concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous ne pourrions réussir à consolider la souveraineté alimentaire française et ériger des priorités stratégiques nationales fortes qu'en travaillant de concert avec les premiers acteurs des secteurs concernés.

Aussi, cet amendement entend préciser que les professionnels seront associés à la réalisation du programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du vivant, mis en place par l'Etat et les régions.